



Agression sexuel sur mineur

Par **marco**, le **12/06/2011** à **22:52**

.....i\$gyggukgkgjkgjkgjkgjk

Par **mimi493**, le **13/06/2011** à **00:11**

Pour l'instant vous n'en êtes pas là. Il faut d'abord voir quels faits seront retenus contre les 4 personnes et la décision du procureur concernant les suites de votre plainte
Donc aujourd'hui, l'urgent c'est de demander un avocat pour votre fille (gratuit pour les mineurs). ça sera son avocat, pas le votre.

Par **mimi493**, le **13/06/2011** à **17:42**

[citation]il faut attendre que le procureur transmette le dossier au juge pr enfants avant de prendre un avocat. [/citation] ce qu'il peut ne pas faire et renvoyer en procès après enquête préliminaire ou classer la plainte
donc faites la demande de l'avocat pour votre fille maintenant

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **07:20**

Je vous parlais d'un avocat pour votre fille, ça ne sera ni le votre, ni celui de la mère, uniquement son avocat à elle qui ne défendra que ses intérêts (et non les vôtres, ni ceux de

la mère)

Par **corimaa**, le **19/06/2011** à **11:37**

C'est vous qui ne comprenez rien, faites vous meme la demarche de prendre un avocat pour votre fille, c'est elle la victime, pas vous !

C'est vous qui etes désobligeant !

Par **corimaa**, le **19/06/2011** à **18:50**

Avec un père comme ça, pas etonnant d'avoir une fille alcoolisée à 15 ans qui se retrouve enfermée avec 4 mecs dans le meme etat...

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **21:21**

14 ans

Par **jujulie63**, le **19/06/2011** à **21:35**

j'arrive pas à y croire, je ne suis absolument pas compétente pour le sujet de la discussion mais je voulais dire un mot, j'ai eu besoin d'aide et j'en ai tjrs besoin et sur ce forum j'ai trouvé des gens a qui parler et qui m'ont repondu et j'en revienne pas qu'on puisse insulter des gens comme ça !!!

Je ne comprends vraiment pas la reaction de cet individu, encore merci a tout ceux qui prennent la peine de nous repondre dans nos difficulté de nous epauler ne serait-ce que grace a vos conseils juridique qui nous allege d'une partie de nos inquiétudes !

alors je ne comprends pas qu'on puisse s'en prendre a des gens comme ça et encore merci pour vos reponses a tous

en tout cas pour mon post

http://www.experatoo.com/droit-civil-familial/plainte-pour-harcelement-moral_87681_1.htm

Par **corimaa**, le **19/06/2011** à **21:51**

Parce que certaines personnes viennent sur le forum pour entendre dire ce qu'ils ont envi. Sauf que ce n'est pas nous qui faisons la loi et quand une reponse purement juridique leur est

donnée et qu'elle ne leur convient pas, il devienne ce qu'ils sont habituellement dans la vie : des malotrus !

Par **corimaa**, le **19/06/2011** à **21:52**

[citation]14 ans [/citation]

oui et elle a du commencer bien plus tot. Un enfant c'est comme une plante, sans tuteur, ça pousse pas droit...